



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 51897

## Texte de la question

Mme Odette Grzegrzulka attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficiles missions qu'ont à assumer les directeurs d'école de l'enseignement primaire. Ceux-ci sont actuellement en grève administrative. Plus de 4 000 directions d'école ne sont pas pourvues à cette rentrée, faute de volontaires. En effet, l'accroissement substantiel des responsabilités qui leur sont confiées est loin d'avoir été accompagné dans les mêmes proportions par une disponibilité et des moyens suffisants. Pas ou peu déchargés de classe, les directeurs réclament du temps sous forme de décharges de service, ainsi qu'une revalorisation de leur fonction, afin d'assumer avec la plus grande efficacité possible à la fois leurs fonctions pédagogiques et leurs tâches administratives. Elle lui demande donc quelles dispositions il envisage de prendre pour donner suite à ces légitimes revendications.

## Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Odette Grzegrzulka](#)

**Circonscription :** Aisne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51897

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 octobre 2000, page 5716

**Réponse publiée le** : 18 décembre 2000, page 7154